

*Initiatives parlementaires*

politique de non-intervention et, à mon avis, qui ne prend pas assez de responsabilités pour utiliser et mettre en oeuvre ses obligations aux termes de la loi fédérale sur l'évaluation environnementale en vue de collaborer avec le gouvernement local. Néanmoins, elle rappelle dans les discussions son mandat fédéral qui est de faire de la capitale régionale une région urbaine respectueuse de l'environnement.

Je vais juste donner deux exemples, dans le peu de temps qui me reste. Le premier exemple concerne le fait que nous sommes maintenant au beau milieu d'une grande étude sur les ponts dans cette région et que le gouvernement fédéral joue un très grand rôle par l'intermédiaire de la Commission de la capitale nationale. En dépit du fait que nous approchons du XXI<sup>e</sup> siècle et que, j'espère, nous avons appris un peu des erreurs du passé, nous sommes en train de décider où construire des ponts pour recevoir plus de voitures, consommer plus d'essence, endommager plus de cours d'eau, de marais, de zones de conservation et de quartiers, autant d'éléments que, selon la Cour suprême, on doit prendre en considération lors de toute évaluation environnementale.

Ce qu'attendent les collectivités, ce n'est pas seulement un leadership local, mais aussi un leadership national, afin d'avoir des communautés urbaines plus durables, des communautés plus orientées vers les transports publics que vers une augmentation des automobiles privées, des routes et de la consommation d'essence, des communautés qui préserveraient dans le milieu urbain les éléments naturels si importants, particulièrement là où l'environnement est menacé du fait de l'accroissement de l'urbanisation. Ce n'est qu'un exemple. Les préoccupations environnementales interviennent dans le processus décisionnel à plusieurs niveaux.

De toute façon, je suis heureuse de parler de cette motion. Une chose dont il faut tout le temps se souvenir, qu'il faut rappeler aux gouvernants et à ceux qui espèrent gouverner bientôt, c'est que notre devoir envers les futures générations doit toujours entrer en ligne de compte dans les décisions que l'on prend.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie et que la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe a présentée se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait exiger que l'on procède à une évaluation des risques environnementaux des navires et cargos qui demandent à mouiller parmi les îles du Golfe ou à moins de trois milles d'endroits de la côte qui sont fragiles sur le plan environnemental, et que l'on obtienne l'aval des collectivités concernées avant de les y autoriser.

• (1740)

Je suis très heureux d'appuyer la motion présentée par ma collègue de Saanich—Les Îles-du-Golfe et j'espère que tous les députés de la Chambre conviendront que cette motion est non seulement excellente, mais qu'elle devrait aussi être adoptée à l'unanimité.

Permettez-moi de dire tout d'abord qu'elle traite d'une question particulièrement importante pour les habitants des Îles-du-Golfe. Comme j'ai eu de nombreuses occasions de visiter l'île Pender et les autres îles du Golfe, je sais que leurs habitants, qui sont si bien représentés par la députée, souscrivent entièrement à cette motion et demandent à la Chambre de l'adopter.

Je suis également heureux d'appuyer cette motion présentée par ma collègue, en raison du travail qu'elle a accompli en tant que porte-parole des habitants de notre région et de tous les autres Canadiens pour les questions d'environnement au cours de son premier mandat de députée de notre région.

La députée a fait preuve d'un leadership courageux et déterminé dans les questions environnementales depuis qu'elle a été élue à la Chambre en décembre 1988. Elle a assisté à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est déroulée à Rio l'année dernière. Elle a été un membre de premier plan du Comité de l'environnement de la Chambre. Elle a prononcé des discours sur toutes sortes de questions environnementales et, tout récemment, sur la couche d'ozone.

Je lui rends hommage pour le leadership qu'elle a démontré et pour la ténacité avec laquelle elle a suivi ces questions. J'estime qu'elle constitue un atout important pour son parti et sa circonscription.

Cette motion fait partie d'un certain nombre de mesures dont la Chambre est actuellement saisie et qui portent sur la circulation de pétroliers dans notre région et partout ailleurs au Canada. La région du Grand Victoria est particulièrement vulnérable aux problèmes que pose la circulation des pétroliers, des vraquiers et autres navires.

La côte ouest de Vancouver a été le théâtre de catastrophiques pollutions accidentelles par les hydrocarbures. Tous les jours, des pétroliers vont et viennent dans le détroit de Juan de Fuca et, comme nous le répétons à la Chambre depuis quatre ans, le Parlement et le gouvernement doivent prendre des mesures pour régler les problèmes que pose ce dense trafic maritime dans notre région.

J'ai l'honneur de présider le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-121. Il s'agit d'une mesure législative très progressiste que le gouvernement a pro-